



06/09/2022

Bonjour à toutes, tous,

Nous voici déjà à la fin de la saison, et quelle saison !!! Elle a passé à une vitesse folle...

Pensez à déclarer votre taxe de séjour de la période avant le 15 septembre. Vous avez désormais la possibilité de la payer en ligne, sur la plateforme acvi.taxesejour.fr.

Si besoin, téléchargez le [guide de la télédéclaration](#).

Nouveau et important pour vous : si vous passez par un opérateur numérique pour vos réservations (AirBnB, Abritel, Booking ...), n'hésitez pas à nous le faire savoir...

Nous pourrons ainsi le notifier dans la plateforme de la taxe et **vous ne recevrez plus** les relances pour la déclaration tous les mois.

Toutefois si vous avez des réservations en direct, en plus de ceux intervenant par le biais **de ces plate-formes**, vous devez toujours remplir la déclaration.

A titre d'information nous vous précisons que les opérateurs numériques de réservation ont dorénavant **l'obligation** de nous faire parvenir le listing de leurs clients, ainsi qu'aux services fiscaux.

Les croisements de ces fichiers pourront donner lieu à des contrôles aléatoires.

En conjuguant nos efforts, grâce à la taxe de séjour que vous collectez nous améliorons régulièrement l'image de notre destination pour les touristes, les amis et les habitants.. l'objectif final étant d'**optimiser vos taux d'occupation** et de mieux vivre ensemble (touristes et habitants).

Avec la taxe de séjour, nous faisons la promotion de la destination dont nos deux temps forts au Printemps et en Automne avec les **Semaines Mar I Munt**.

Nous avons également pu [refondre notre site internet](#) avec un nouveau prestataire.

Dans cette nouvelle version, nous avons mis en place un « [Espace-Pro](#) ».

Il est en cours de construction et vous est particulièrement destiné.

Vous y trouverez certaines informations utiles et nous avons besoin de connaître vos attentes !

Vous retrouverez aussi, évidemment, notre « [Comptoir des Loisirs](#) », qui

propose, toutes les activités que vous pouvez réserver via nos services, que ce soit en ligne ou dans nos bureaux.

Il est en ligne depuis quelques semaines et notre équipe y travaille en permanence, afin de l'améliorer pour **tenir compte des remarques** des conseillers en séjours, des professionnels et Internautes.

En tant que prestataire, vous pouvez nous faire part de vos avis et suggestions pour qu'ensemble, nous donnions une image **positive et dynamique** de notre destination. Bien sûr, nous vous demandons d'être bienveillants dans vos critiques, afin de nous aider au mieux ! :)

Besoin d'informations sur la **taxe de séjour** ? Appelez Sandrine : 04 48 98 00 05.

Besoin d'accompagnement pour la **valorisation** de votre hébergement ou d'aide à la communication de **Votre Information Touristique** (VIT) ? Appelez Marie-Odile : 04 48 98 00 09

Tout seul, on va plus vite.. Ensemble nous sommes plus forts, merci à tous pour votre coopération.

A très bientôt j'espère !

Pour votre OTI PyMed
Marie-Odile



Siège social : 3, impasse Charlemagne, 66700, Argelès-sur-Mer | **04 48 98 00 08** |

SIRET : 82 86 0633500010 IM 066618008 contact@pymed.fr | www.tourisme-pyrenees-mediterranee.com

Conformément à la réglementation applicable, notamment le Règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, pour motifs légitimes, aux données à caractère personnel vous concernant. Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier à notre DPO : dpo.ccaevi@la-partenaires.fr ou OTIPM, à l'attention du DPO, 3 impasse Charlemagne, 66704 ARGELES-SUR-MER

